Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

relative au projet de liaison routière entre Ribécourt et Noyon – RD 1032 sur le territoire des communes de Chiry-Ourscamps, Noyon, Passel, Pimprez, Pont-l'Évêque et Ribécourt-Dreslincourt

Le public est informé que, par arrêté du 10 septembre 2019, le Préfet de l'Oise a prorogé, en application du code de l'expropriation, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 25 mars 2023, au profit du Département de l'Oise, les effets de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 déclarant d'utilité publique le projet de liaison routière entre Ribécourt et Noyon – RD 1032 et les acquisitions foncières nécessaires à l'opération.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur

Vincent RENON